

## **REÇU**

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14<sup>ème</sup> représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de **Maître Clémente de Barros** dont le siège social est à NICE la somme de **300,00 €uros** (Trois cents €uros) représentant la cotisation pour la période du 18 novembre 2018 au 17 novembre 2019.

Fait à Paris, le 20 novembre 2018

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président



